



## AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

### **Accueil aux sites des Chute du Carbet et DU GRAND-ÉTANG**

**Référence : Png\_C2020\_0005**

#### **1. Identification de l'organisme :**

Parc national de la Guadeloupe  
Montéran  
97120 Saint-Claude

#### **2. Objet de la délégation :**

L'autorité concédante confie la gestion du site d'accueil des chutes du Carbet et du Grand Étang sous la forme d'un contrat de concession.

#### **3. cadre juridique :**

Contrat de concession d'un service public d'accueil touristique (décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018).

Procédure d'appel d'offre ouverte au disposition des articles L.1121-1 et L.1121-3 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et de l'article R 3122-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique.

#### **4. caractéristiques principales**

Le site concerné est la zone d'accueil du public de la deuxième chute du Carbet, situé en zone cœur terrestre du parc national de la Guadeloupe. Les missions suivantes seront confiées au gérant :

- accueillir et informer le public sur le site ;
- assurer l'entretien courant des bâtiments et alentours du site d'accueil des chutes du Carbet, ainsi que du sentier qui mène à la deuxième chute du Carbet ;
- assurer et développer l'animation ;
- suivre la fréquentation ;
- alerter les secours en cas de nécessité ;
- transmettre les valeurs du Parc national à travers les prestations développées.

Les équipements suivants font partie de la concession :

- un bâtiment d'accueil permettant l'encaissement, l'information et la vente, doté d'un local technique.
- deux belvédères offrant des points de vue, une signalétique, des modules d'interprétation, une aire de pique nique et un bloc sanitaire.

Fréquentation déclarée par l'actuel prestataire du 01/10/2011 au 30/09/2012 : 82.183 visiteurs.

Le concessionnaire perçoit les recettes d'exploitation auprès des usagers.

Le concessionnaire perçoit éventuellement une rémunération fixe annuelle destinée à couvrir ses charges fixes, selon les modalités précisées au cahier des charges de la consultation.

le concessionnaire pourra développer ses activités économiques (accueil touristique, propositions commerciales, développement d'activités et d'animations liées à la découverte de la nature et du patrimoine, ...) ainsi que les engagements qu'il prend vis-à-vis de l'autorité concédante (entretien des locaux, transmission d'information, ...).

Ce cadre, défini par l'autorité concédante, est en accord avec les principes du parc national, énoncés dans la charte.

## 5. Lieu d'exécution

Route de l'Habituée - Commune de Capesterre Belle Eau - Guadeloupe

## 6. Présentation du dossier de candidature et de l'offre :

Pièces obligatoires constitutives des candidatures :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
- Capacité économique et financières
- Capacité technique et professionnelle
- Informations sur les concessions réservés
- Conditions liées à la concession
- Informations relative à la professionnel
- Conditions d'exécution de la concession
- informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession
- Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

- La lettre de candidature (DC1) : (formulaire joint au DCE) dûment complété, daté ;
- La déclaration du candidat (DC2) : (formulaire joint au DCE) dûment complété ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- Les certificats sociales, fiscales;
- Une liste de références pour prestations similaires au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé avec ses coordonnées (nom de la personne responsable, n° téléphone, e-mail.);
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés;
- Une déclaration indiquant les moyens humains et techniques de l'entreprise ;
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession (extrait Kbis) ou de répertoire des métiers ou, le cas échéant, motif de non indication d'un numéro de registre du commerce ou de répertoire des métiers ;
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ; certificat (s) de qualité ou de capacité délivré (s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, les certificats de qualifications professionnelles ou de conformité ;
- Attestations d'assurances responsabilité civile et responsabilité professionnelle en cours de validité ;
- Attestation de présence obligatoire aux visites organisées par le Parc national de la Guadeloupe à destination des candidats, selon les modalités précisées au cahier des charges

En cas de candidature émanant de groupement d'entreprises, la lettre de candidature (DC1) sera complétée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité. Toutes les autres pièces sus désignées sont à fournir pour chaque intervenant.

#### Pièces obligatoires constitutives des offres :

- Mémoire technique de présentation de l'entreprise, faisant entre autre, la liste des personnels de l'entreprise affectés à la gestion et à l'exploitation du service, démontrant les capacités de l'entreprise à assurer l'exploitation du service qui lui est confié, ainsi que d'éventuelles expériences similaires ;
- Planning annuel des activités et animations proposées (nature, fréquence, thématiques, déroulé détaillé des animations, tarifications envisagées à titre d'information, ...) ;
- Proposition financière unique pour la part annuelle versée par l'autorité concédante (montant compris entre 0,00€ et 50 000,00€) ;
- Proposition financière pour la grille tarifée de prestation par catégorie d'utilisateurs (le modèle à utiliser est celui de la clause n°12, à l'exclusion de tout autre).
- Présentation des éventuels investissements ou améliorations proposées par le candidat dans le cadre de l'exploitation du service ;
- Présentation du budget prévisionnel du candidat pour l'exploitation et le développement du service sur les quatre années de la concession ;
- Présentation des tenues vestimentaires des agents d'accueil.
- le contrat de concession sera établi avec le concessionnaire retenue, a l'issu de l'analyse des offres.
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

#### **7. Réunion d'information**

Cette visite aura lieu le lundi 17 février 2020 sur le site d'accueil des chutes du Carbet et du Grand Etang. Rendez-vous à 10h00 à la boutique de l'accueil. Les candidats ne pouvant être présents physiquement doivent se faire représenter. Une seconde visite de rattrapage est prévue le jeudi 27 février 2020, rendez-vous à 10h00 à la boutique de l'accueil des chutes du Carbet.

Confirmation de la présence obligatoire, par email ou appel téléphonique.

Une attestation originale de présence sera remise à cette occasion .

#### **8. Durée d'exécution du marché**

Le marché est conclu pour une durée de quatre (4) années, couvrant la période du 01 mai 2020 au 30 avril 2024.

#### **9 . Modalité de paiement et de financement:**

Paieiment par mandat administratif – délais maximal de 30 jours.

#### **10 . Retrait des dossiers de consultation (DCE)**

Le dossier complet est disponible sur la plate forme de marché public e-guadeloupe :

<https://www.equadeloupe.com/> – référence : **Png\_C2020\_0005**

En cas de problèmes de téléchargement, les candidats pourront adresser un courriel ou demander par écrit ou par fax un dossier auprès du :

Parc national de la Guadeloupe  
service Pôle Coeur Forestier  
Monsieur Philippe VAITILINGOM  
tel : 0590 41 55 59  
courriel : [philippe.vaitilingom@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:philippe.vaitilingom@guadeloupe-parcnational.fr)

**11 . Remise de l'offre :**

Article 8 du règlement de la consultation

**12. Critères de sélection :**

Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés. Les critères de sélection des candidatures sont précisés au cahier des charges de la consultation.

- critères techniques et qualité de l'offre : 60 % de la note
- critères financiers : 40 % de la note

**13. Date limite de réception des offres**

vendredi 13 mars 2020 à 12h00 (heure Guadeloupe)

**14. Durée de validité de l'offre : 90 jours**

**15. Renseignements complémentaires :**

Parc national de la Guadeloupe  
Pôle coeur forestier  
Montéran  
97120 Saint-Claude  
Tél : 05 90 41 55 60  
Courriel : [antoine.durand@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:antoine.durand@guadeloupe-parcnational.fr)

**16. PROCÉDURE DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Basse-Terre - 6, rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre / Téléphone : 05 90 81 45 38 / Télécopie : 05 90 81 96 70 / Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Basse-Terre - 6, rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre / Téléphone : 05 90 81 45 38 / Télécopie : 05 90 81 96 70 / Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

**17. Date d'envoi à la publication**

Le 30 janvier 2020

Signature :

Le Directeur ,

Le Directeur  
  
Maurice ANSELME

